

CONDITIONS GENERALES INDIVIDUELS PRINTEMPS / ETE / AUTOMNE 2009

CONDITIONS D'ADMISSION

Selon le village vacances choisi, toute fiche d'inscription ou réclamation doit être adressée à :

« LES BALCONS DU LAC D'ANNECY »

BP 223 - 74320 SEVRIER

Tél : 04.50.52.61.51 Fax : 04.50.52.49.88

« LES CÎMES DU LEMAN »

Le Clos du Biot - 74420 HABERE POCHE

Tél : 04.50.39.52.44 Fax : 04.50.39.57.02

Site internet : www.village-vacances.com

E-Mail : balcons@village-vacances.com

E-Mail : cimes@village-vacances.com

La réception de la fiche d'inscription ne constitue pas un accord de notre part.

ADHESION (tarifs 2008)

Il est obligatoire d'être adhérent à notre association pour pratiquer une activité. Le montant de l'adhésion est de **18 € pour une famille, 12,50 € pour un couple ou une famille monoparentale et 8 € pour une personne seule**. Ce forfait comprend : l'adhésion annuelle à l'association, la responsabilité civile de l'adhérent, le risque "accident" lors des activités organisées par l'association, une assistance rapatriement IMA. Cette adhésion (qui couvre une année de fonctionnement du 01/12/08 au 30/11/09) ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ; l'adhésion et l'assurance ne sont pas divisibles ; elles sont incluses au versement du premier acompte. Elle vous donne la qualité d'adhérent de l'association au sein de laquelle vous allez séjourner.

TARIFS

EN PENSION COMPLETE :

Nos tarifs comprennent : la pension complète avec l'hébergement en chambre à 2 lits ou 3 lits selon la composition de la famille (linge de toilette fourni et lits faits à l'arrivée), la boisson à table (vin de pays à discrétion), l'animation interne au village (soirées) selon les périodes, la nurserie (du 13 au 25/04/09 et aux vacances d'été, uniquement aux « Balcons du Lac d'Annecy »), les clubs enfants et jeunes (du 13 au 25/04/09 et aux vacances d'été aux « Balcons du Lac d'Annecy » et aux vacances d'été aux « Cîmes du Léman »), le goûter dans le cadre des clubs enfants, les activités précisées en accompagnement de chaque tarif pour les formules tout compris, l'assurance annulation / interruption de séjour (valeur 2,6 % du montant du séjour) (*)

Pour tous les séjours en pension complète et demi-pension de 6 nuits et plus, la pension va du dîner du premier jour au petit-déjeuner du dernier jour. Pour tous les séjours en pension complète de moins de 6 nuits, la pension va du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour, et jusqu'au petit-déjeuner en demi-pension.

EN LOCATION (aux « Balcons du Lac d'Annecy » uniquement) :

Les tarifs, donnés par appartement (4/5 personnes) pour la durée indiquée dans chaque séjour, comprennent : la mise à disposition d'un appartement équipé, l'animation interne au village (soirées) selon les périodes, la nurserie, les clubs enfants et jeunes (du 13 au 25/04/09, et aux vacances d'été), l'assurance annulation / interruption de séjour (valeur 2,6 % du montant du séjour) (*)

(*) Si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance annulation, il est impératif de nous en informer par lettre jointe à votre demande de réservation, de manière à la déduire du montant de votre séjour. Dans ce cas, en cas d'annulation et quelle que soit la raison invoquée, nous appliquerons les clauses du paragraphe « Annulation de séjour (non couverte par l'assurance annulation) ».

Nos tarifs ne comprennent pas : l'adhésion à l'association (cf. paragraphe ci-dessus), la taxe de séjour et l'entretien de votre logement.

TAXE DE SEJOUR

Selon les textes en vigueur, pour tout séjour effectué dans l'un de nos villages vacances, vous devez acquitter à la commune, par notre intermédiaire, une taxe de séjour de 0,25 €/jour/pers. de 16 ans et + aux « Balcons du Lac d'Annecy » (toute l'année) et 0,30 €/jour/pers. aux « Cîmes du Léman » (uniquement durant les vacances scolaires).

REGLEMENT DES SEJOURS

Réservation : nous adresser votre demande de réservation, accompagnée du versement des arrhes de 33% du montant du séjour, auquel il convient d'ajouter l'adhésion.

Le règlement du solde s'effectue au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

Libeller les chèques à l'ordre de :

V.V. Les Carrefours de l'Amitié

Tout retard dans le règlement du séjour peut entraîner l'annulation de votre réservation.

CHEQUES VACANCES

Nous sommes agréés par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV). Les chèques vacances viennent directement en déduction du séjour et peuvent être envoyés en guise d'arrhes. Les arrhes ne pouvant être acceptées en totalité en Chèques-Vacances, ce règlement doit être composé au minimum d'un autre versement de 10€ par personne. Les chèques-vacances doivent nous être adressés le plus rapidement possible. En cas d'annulation, les chèques vacances ne pourront pas être restitués.

Attention : Pour être valides, les chèques vacances doivent nous être adressés avec leurs talons supérieurs et remplis avec votre nom, prénom et adresse

BONS VACANCES

Certaines familles bénéficient de Bons Vacances attribués par les Caisses d'Allocations Familiales. Afin de faciliter nos relations avec les familles bénéficiaires, nous rappelons les points suivants : ● Selon le règlement des CAF, les bons vacances sont acceptés en paiement du séjour **après versement de l'acompte**. ● Les bons vacances ne sont valables que sur le territoire français et pour la période de vacances scolaires de votre académie. Ils ne peuvent pas être utilisés en dehors des vacances scolaires sauf dérogation. ● Seuls les originaux sont pris en compte. Ils doivent nous être adressés obligatoirement avec le solde de votre séjour. ● Nous dégageons notre responsabilité en cas de perte. ● Le remboursement éventuel du trop perçu ne pourra intervenir qu'après votre séjour et après remboursement par la CAF du montant correspondant.

ANNULATION / INTERRUPTION DE SEJOUR (couverte par l'assurance annulation) :

Pour toute annulation de séjour, dans la mesure où la raison invoquée est prise en charge par l'assurance annulation (cf. conditions jointes), le remboursement de vos versements sera effectué dès acceptation par l'assureur (*). Il en est de même pour une interruption de séjour : la valeur des journées non effectuées sera remboursée, dans la mesure où elles ont été réglées, dès acceptation par l'assureur (*).

(*) déduction faite du montant de la souscription de cette assurance (valeur 2,6 % du montant du séjour)

(Si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance annulation, il est impératif de nous en informer par lettre jointe à votre demande de réservation, de manière à la déduire du montant de votre séjour. Dans ce cas, en cas d'annulation et quelle que soit la raison invoquée, nous appliquerons les clauses du paragraphe suivant).

ANNULATION DE SEJOUR (non couverte par l'assurance annulation) :

Selon la date d'annulation, nous conserverons les sommes suivantes + le montant de la souscription à l'assurance annulation mentionné sur votre facture :

- ⇒ plus de 60 jours avant le début du séjour, nous conservons l'adhésion,
- ⇒ entre 60 et 30 jours avant le début du séjour, nous conservons les arrhes,
- ⇒ entre 30 et 15 jours avant le début du séjour, nous conservons 70% du coût du séjour,
- ⇒ entre 15 et 8 jours avant le début du séjour, nous conservons 85% du coût du séjour,
- ⇒ moins de 8 jours avant le début du séjour, nous conservons le montant total du séjour.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Quelle que soit la durée du séjour (sauf indication contraire mentionnée sur la documentation ou la facture), les chambres ou appartements sont **mis à disposition au plus tard à 17H00 le jour d'arrivée** (la 1ère prestation étant le dîner pour la pension complète) et **doivent être libérés à 9H00 le jour du départ** (la dernière prestation étant le petit-déjeuner le jour du départ).

Toutefois, les déjeuners du premier et/ou dernier jour pourront être pris au village de vacances avec supplément.

RESTAURATION

Les repas sont pris en famille. Cependant, du 12 au 25/04/09 et durant les vacances d'été aux « Balcons du Lac d'Annecy » et durant les vacances d'été aux « Cîmes du Léman », nous proposons pour le déjeuner de midi un service pour les enfants et les jeunes en compagnie de leurs animateurs.

Aux « Balcons du Lac d'Annecy », pour les enfants de 3 mois à 3 ans des menus adaptés sont prévus. La présence des parents est demandée au moment des repas, à l'exception d'un ou deux jours dans la semaine, où les enfants peuvent être pris en charge pendant ce temps de midi par les animateurs.

Pour tout repas ou régime particulier, informer le village vacances au préalable par écrit en indiquant les mets non autorisés. Les repas non pris au village de vacances ne sont pas décomptés. Des paniers-repas peuvent être fournis chaque jour.

HEBERGEMENT

Votre hébergement se fera en chambre double. Chaque chambre est équipée de sanitaires complets aux « Balcons du Lac d'Annecy », ainsi que 32 chambres aux « Cîmes du Léman », les 10 autres logements étant des appartements familiaux de 2 ou 3 chambres de 2 lits aux « Cîmes du Léman ».

Les chambres aux « Balcons du lac d'Annecy » ont une surface de 11 m² (hors salle de bain et sas d'entrée) et celle des « Cîmes du Léman » : 12 m² (hors salle de bain et sas d'entrée). Les lits sont déjà faits lorsque vous arrivez et le linge de toilette est fourni (sauf pour les séjours en location).

Pour les familles de 3 ou 5 personnes séjournant avec un enfant de 8 ans ou moins, l'hébergement se fait dans une chambre de 2 lits à laquelle est ajouté un lit d'appoint. Selon disponibilité, possibilité d'une chambre supplémentaire au prix forfaitaire de 70 € (venant en supplément de la prestation pension complète).

A noter : Matériel prévu pour les tout petits (lits, chaises hautes, etc...),
Chaque famille assure l'entretien de son logement durant son séjour et à la fin du séjour

ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, vos animaux familiers ne peuvent pas être accueillis dans nos villages de vacances.